



Syndicat des Intercommunalités  
de la Vallée du Thérain  
20bis Avenue de la libération  
60510 Bresles  
Tel: 03 44 02 10 55  
contact@sivt-therain.fr

Bresles, le 17 novembre 2023

**Mesdames et Messieurs  
les délégués Titulaires  
du SIVT**

J'ai l'honneur de vous inviter à une réunion du Conseil syndical qui aura lieu le :

**Mercredi 29 novembre 2023 à 18h30**

**Dans les locaux du SIVT**

**20b avenue de la Libération - 60510 BRESLES**

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation du compte rendu de la dernière réunion du 13.06.2023.
- 2) Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2024.
- 3) Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour les contrats d'animation, rivière, restauration de la continuité écologique, zones humides, SAGE/CTEC et ruissellement, programmés dans le CTEC Thérain.
- 4) Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour le lancement d'étude de restauration de la continuité écologique 2024.
- 5) Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et de la région Haut de France Pilote des Fonds FEDER pour les travaux de restauration de continuité écologique en cours (Milly sur Thérain, Sully et Blacourt) et à venir.
- 6) Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de l'Oise pour les travaux d'entretien de la végétation du Thérain aval Tranche 4, des affluents de l'Avelon et des travaux ponctuels et/ou d'urgence – année 2024.
- 7) Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et de la région Haut de France pour les travaux de mise en place d'aménagement hydro-écologique par la création de frayère sur le bassin de l'Avelon
- 8) Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la mise en œuvre de travaux de restauration de l'hydromorphologie du Ru de Cires

---

***Le S.I.V.T comprend les intercommunalités de :***

*CA du Beauvaisis, CC Thelloise, CC du Clermontois, CA Creil Sud Oise, CC de la Picardie Verte,  
CC du Pays de Bray, CC de l'Oise Picarde, CC des Sablons et la CC des 4 rivières.*

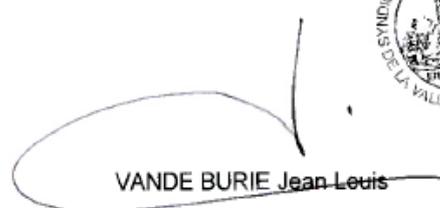
- 9) Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la mise en place de travaux de reprise hydromorphologique d'anciens seuils et petits ouvrages sur l'ensemble du réseau hydrographique du Thérain porté par le SIVT.
- 10) Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour les travaux de restauration de zones humides en cours (Mouy, Laversines, Montataire, Uilly Saint George, Therdonne...) et à venir.
- 11) Création et approvisionnement budget rattaché « SAGE » 2024.
- 12) Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le lancement de l'étude de préfiguration du SAGE Thérain.
- 13) Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le lancement d'une étude simplifiée hydrogéologiques relative à l'estimation des volumes prélevables sur le bassin du Thérain.
- 14) Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de l'Oise pour la mise en place de travaux de lutte contre l'érosion par ruissellement sur les territoires des EPCI (CCPB, CCPV, CCS et CC4R) couvert par le programme de travaux valant Déclaration d'Intérêt Générale.
- 15) Convention de mise à disposition d'un archiviste du centre de gestion de l'Oise
- 16) Mise en place du compte épargne temps.
- 17) Décision modificative n°1

Compte-rendu des délégations d'attribution du Président.

Vie de la Vallée.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président

  
VANDE BURIE Jean-Louis



***En cas d'empêchement, je vous prie de bien vouloir en aviser le SIVT par mail : [contact@sivt-therain.fr](mailto:contact@sivt-therain.fr)***

---

***Le S.I.V.T comprend les intercommunalités de :***

*CA du Beauvaisis, CC Thelloise, CC du Clermontois, CA Creil Sud Oise, CC de la Picardie Verte, CC du Pays de Bray, CC de l'Oise Picarde, CC des Sablons et la CC des 4 rivières.*

**1- Approbation du compte rendu de la dernière réunion :**

Le Conseil Syndical,

**Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

DECIDE,

D'adopter après en avoir pris connaissance le compte rendu de la dernière réunion du 13/06/2023

**2 - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2024 :**

Le Conseil Syndical,

Vu les articles L2312-1, L5211-36 et L3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire le débat d'orientation budgétaire dans les E.P.C.I (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) de 3500 habitants et plus.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, annexé à la présente délibération

DECIDE,

De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2023.

**3 - Demande de subvention à l'Agence de l'eau concernant l'animation rivière, restauration de continuité écologique, zones humides, ruissellement et CTEC/SAGE programmé dans le CTEC Thérain – année 2024 :**

Le Conseil Syndical,

**Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

DECIDE,

De solliciter pour l'année 2024 une subvention, au taux maximal, auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, pour les 6 postes, dans le cadre de l'animation et l'assistance technique sur la vallée du Thérain programmé dans le CTEC Thérain.

**4 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour le lancement d'étude de restauration de la continuité écologique 2024 :**

Le Conseil Syndical,

Afin de répondre favorablement aux demandes des propriétaires d'ouvrages sur l'ensemble du réseau hydrographique du bassin du Thérain pour le lancement d'étude de restauration de la continuité écologique

**Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

DECIDE,

- D'autoriser Monsieur le Président à contractualiser avec les propriétaires dans le cadre de convention de maîtrise d'ouvrage et des prestataires dans le cadre des consultations publiques
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions au taux maximal, auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de la Région Haut de France au titre des fonds FEDER.
- De donner tout pouvoir au Président pour l'exécution des décisions.

**5 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et de la région Haut de France Pilote des Fonds FEDER pour les travaux de restauration de continuité écologique en cours (Milly sur Thérain, Sully et Blacourt) en 2024 :**

Le Conseil Syndical,

Afin de réaliser les travaux de restauration de la continuité écologique sur les ouvrages dont les projets de travaux sont ou seront autorisés en 2024.

**Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

DECIDE,

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions au taux maximal, auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de la Région Haut de France au titre des fonds FEDER.
- De donner tout pouvoir au Président pour l'exécution des décisions.

**6 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de l'Oise pour les travaux d'entretien de la végétation du Thérain aval, des affluents de l'Avelon et des travaux ponctuels et/ou d'urgence Tranche 4 – année 2024.**

Le Conseil Syndical,

**Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux d'entretien de la végétation du Thérain aval, et des affluents de l'Avelon et qu'il faudra réaliser des travaux ponctuels et/ou d'urgence en 2024 sur l'ensemble des cours d'eau du bassin versant à proximité d'enjeu.

DECIDE,

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions au taux maximal, auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental de l'Oise
- De réaliser les dits travaux et d'inscrire la dépense au Budget Primitif 2024

**7 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et de la région Haut de France pour les travaux de mise en place d'aménagement hydro-écologique par la création de frayère sur le bassin de l'Avelon.**

Afin de réaliser des travaux d'aménagements hydro écologiques sur l'Avelon permettant d'améliorer les débordements en période de crue dans le lit majeur et de diversifier les habitats.

Le Conseil Syndical,

**Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

DECIDE,

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions au taux maximal, auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- De réaliser les dits travaux et d'inscrire la dépense au Budget Primitif 2024.

**8 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la mise en œuvre de travaux de restauration de l'hydromorphologie du Ru de Cires**

Afin de débiter des travaux d'aménagements hydro écologiques sur les affluents en mauvais état sur le Thérain aval permettant d'améliorer l'écosystème, de diversifier les habitats et la gestion des débordements en période de crue dans le lit majeur,

Le Conseil Syndical,

**Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

DECIDE,

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions au taux maximal, auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

---

***Le S.I.V.T comprend les intercommunalités de :***

*CA du Beauvaisis, CC Thelloise, CC du Clermontois, CA Creil Sud Oise, CC de la Picardie Verte, CC du Pays de Bray, CC de l'Oise Picarde, CC des Sablons et la CC des 4 rivières.*

- De réaliser les dits travaux et d'inscrire la dépense au Budget Primitif 2024.

**9 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la mise en place de travaux de reprise hydromorphologique d'anciens seuils et petits ouvrages sur l'ensemble du réseau hydrographique du Thérain porté par le SIVT.**

Lors des diagnostics de terrain réalisés en 2021/2022 sur l'ensemble du réseau hydrographique du Thérain, plusieurs vestiges de seuils en état de ruine ont été découverts. Afin de les mettre en sécurité et de supprimer leurs effets néfastes sur les cours d'eau (blocage des encombres, envasement), il est proposé d'intervenir en interne pour réaliser les études et travaux.

Le Conseil Syndical,

**Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

**DECIDE,**

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions au taux maximal, auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- De réaliser les dits travaux et d'inscrire la dépense au Budget Primitif 2024.

**10 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour les travaux de restauration de zones humides en cours (Mouy, Laversines, Montataire, Uilly Saint George, Therdonne...) et à venir.**

Le Conseil Syndical,

Afin de répondre favorablement à la demande des communes propriétaires et propriétaires privés de zones humides sur l'ensemble du bassin versant du Thérain pour le lancement d'études et/ou de travaux de restauration des milieux aquatiques.

**Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

**DECIDE,**

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions au taux maximal, auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- D'autoriser Monsieur le Président à contractualiser avec les propriétaires par la mise en place d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.
- D'autoriser le Président à solliciter la participation financière des propriétaires conformément au plan de financement présenté dans la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.
- De donner tout pouvoir au Président pour l'exécution des décisions.

**11- Création et approvisionnement budget rattaché « SAGE » 2024**

Depuis le 30 juin 2023, le SIVT a été désigné structure porteuse du SAGE Thérain. Ainsi, il a la charge d'animer, porter le secrétariat et faire émerger le SAGE du Thérain. La mise en œuvre de cet outil entraîne le versement d'une participation financière propre de l'ensemble des EPCI du bassin versant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il convient ainsi de créer un budget rattaché.

Le Conseil Syndical,

**Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

**DECIDE,**

- D'autoriser M. le Président à créer le budget rattaché.
- D'autoriser M. le Président à engager les actions et à signer tout acte en lien avec cette délibération.

---

***Le S.I.V.T comprend les intercommunalités de :***

*CA du Beauvaisis, CC Thelloise, CC du Clermontois, CA Creil Sud Oise, CC de la Picardie Verte,  
CC du Pays de Bray, CC de l'Oise Picarde, CC des Sablons et la CC des 4 rivières.*

**12 - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le lancement de l'étude de préfiguration du SAGE Thérain**

Désigner comme structure porteuse du SAGE, le SIVT doit lancer une consultation dont l'objet sera de retenir un prestataire qui réalisera l'étude de préfiguration du SAGE Thérain, action programmée entre 2024 et 2026 (délai or instruction réglementaire).

**Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

**DECIDE**

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions au taux maximal, auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- De donner tout pouvoir au Président pour l'exécution des décisions
- D'inscrire les dépenses et recettes au budget rattaché sur l'exercice 2024

**13 - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le lancement d'une étude simplifiée hydrogéologiques relative à l'estimation des volumes prélevables sur le bassin du Thérain.**

Afin de pouvoir connaître la disponibilité de la ressource en eau souterraine, il convient de réaliser une étude simplifiée. Celle-ci pourra servir de base afin de donner des avis plus précis sur les demandes de forage à venir (Agricole, industriel et particuliers).

Afin de pouvoir relier les données au bassin voisins, le CCTP a été proposé par les services de l'Etat à l'ensemble des structures GEMAPIennes pendant l'été 2023.

**Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

**DECIDE**

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions au taux maximal, auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- De donner tout pouvoir au Président pour l'exécution des décisions
- D'inscrire les dépenses et recettes au budget rattaché sur l'exercice 2024

**14- Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de l'Oise pour la mise en place de travaux de lutte contre l'érosion par ruissellement sur les territoires des EPCI (CCPB, CCPV, CCS et CC4R) couvert par le programme de travaux valant Déclaration d'Intérêt Générale.**

Le Conseil Syndical,

Afin de pouvoir mettre en place un programme d'actions de lutte contre le ruissellement (hors agglomération) sur les communes de la CCPB, la CCS, la CCPV et la CC4R sur la partie du bassin versant du Thérain.

**Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

**DECIDE,**

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions au taux maximal, auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- De donner tout pouvoir au Président pour l'exécution des décisions.

**15 - Convention de mise à disposition d'un archiviste du centre de gestion de l'Oise**

Afin de pouvoir mettre en place un archivage des différents documents du SIVT avec l'aide du Centre de Gestion de l'Oise, il est demandé de signer une convention de mise à disposition d'un archiviste.

Le Conseil Syndical,

**Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

**DECIDE,**

---

***Le S.I.V.T comprend les intercommunalités de :***

*CA du Beauvaisis, CC Thelloise, CC du Clermontois, CA Creil Sud Oise, CC de la Picardie Verte, CC du Pays de Bray, CC de l'Oise Picarde, CC des Sablons et la CC des 4 rivières.*

- D'autoriser M. le Président à signer une convention de mise à disposition d'un archiviste

**16 - Mise en place du compte épargne temps.**

Afin de pouvoir mettre en place un compte épargne temps (CET) au sein du SIVT  
Le Conseil Syndical,

**Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

DECIDE,

- De donner tout pouvoir au Président pour l'exécution des décisions.

**17- Décision modificative n°1**

Il est demandé par le SGC de Beauvais, de régulariser les écritures présentent sur les articles 2031 et 2033, et de les transférer au 2128.

Chapitre	Article	Désignation	Décision modificative
Dépense			
041	2128	Aménagement de terrain	331 425,12 €
Recette			
041	2031	Frais d'étude	327 114,63 €
041	2033	Frais d'insertion	4 310,49 €

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil syndical :

- 1) D'accepter de transférer la totalité des articles 2031 et 2033 sur l'article 2128 via le chapitre 041 en dépenses et en recettes pour un total de 331 425,12 euros.

Le Conseil Syndical,

**Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

DECIDE

- De prendre acte de la Décision Modificative n°1

## **POUVOIR :**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_  
donne pouvoir à Monsieur ou Madame

\_\_\_\_\_ afin de me représenter à la réunion du conseil syndical, convoqué pour le mercredi 29 novembre 2023 et de prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes, signer tous documents et plus généralement faire le nécessaire. Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

(porter à la main BON POUR POUVOIR et signer)